

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messenger suisse de France

Band: 11 (1965)

Heft: 12

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CANTON D'ARGOVIE

LA PLUS VIEILLE HABITANTE DE LA SUISSE

Le mardi 16 novembre, Mme Ernesta Martinelli-Gatti, la plus vieille habitante de la Suisse, a célébré son 107^e anniversaire.

Mme Martinelli est née en 1858, en Italie, non loin de la frontière suisse. Jeune femme, elle vécut tout d'abord au Tessin et habite en Argovie depuis 1910. Mme Martinelli, dont la santé, étant donné les circonstances, peut être considérée comme bonne et dont la fraîcheur d'esprit surprend, est soignée par une fille de 76 ans et par une nièce. Cette arrière-grand-mère a mis au monde neuf enfants, dont sept vivent encore. En l'honneur de la plus ancienne habitante de la ville d'Aarau, les cloches des églises de la ville ont sonné en ce jour mémorable.

CONSTRUCTION D'UNE INSTALLATION
DE RECHERCHES DE PHYSIQUE NUCLEAIRE
A VILLIGEN

Le petit village argovien, de Villigen, sis au pied du Geissberg, va bientôt sortir de sa léthargie grâce au projet de construction d'une installation de recherches de physique nucléaire de l'Ecole polytechnique fédérale. Le choix de l'emplacement a été fixé sans équivoque sur la liaison avec l'Institut fédéral de recherches en matière de réacteurs à Wuerenligen. Pour la construction de l'Institut de physique, y compris les services auxiliaires à la station extérieure de l'E.P.F., plus de 200 millions de francs sont nécessaires. La construction seule d'une installation de recherches de physique nucléaire avec un accélérateur à haute intensité pour protons de 500 millions d'électrons-volts à Villigen coûte près de 100 millions de francs. Cependant, la conception nouvelle d'une telle installation de recherche permettrait à la physique suisse de prendre position en toute première ligne sans excéder les ressources en argent et en personnel de notre petit pays.

Une conférence a eu lieu à Villigen aux fins de renseigner les habitants de l'endroit sur ce projet. D'après les déclarations du professeur Blaser, de l'Ecole polytechnique fédérale, un accélérateur pour électrons sera construit, à Villigen, d'une conception encore jamais connue. Il est prévu pour le cyclotron même, avec les huit électro-aimants de 200 tonnes chacun et l'injecteur, une halle aux machines de 100 mètres de long et de 50 mètres de large avec une grue pour des poids allant jusqu'à 50 tonnes. Toutes les conditions que les physiciens fixent pour les bâtiments ont été prises en considération. Leur construction, pour laquelle on a utilisé des éléments standardisés, est très simple. L'ensemble de l'installation, assez concentrée, doit être tout particulièrement blindé

dé contre les radiations. Le bâtiment de l'accélérateur est situé assez à l'écart de la route Villigen-Boettstein, pour que tout danger soit éliminé. Un mur protecteur spécial forme un écran aussi bien en direction du bâtiment d'exploitation que vers le sud et le nord, ainsi que vers l'Arar.

COMMÉMORATION DU RATTACHEMENT
DU JURA AU CANTON DE BERNE

Une manifestation des Forces démocratiques du Jura bernois — telle est du moins l'en-tête de l'invitation lancée à cet effet par l'Union des patriotes jurassiens — a été organisée à Saint-Imier pour célébrer le 150^e anniversaire de l'entrée du Jura dans le canton de Berne et la Confédération.

Une heure avant le début de la partie officielle, quelque quatre cents membres des Jeunesses civiques, brandissant des drapeaux bernois et suisses et des pancartes, ont parcouru les rues de la ville aux rythmes d'une fanfare pour se rendre devant la salle des spectacles où la manifestation était prévue, mais, en raison de l'affluence (7.000 personnes, d'après les données de la police, parmi lesquelles une centaine de représentants de l'Association des Jurassiens Bernois de l'extérieur), cette fête s'est déroulée en plein air.

M. Marc Houmard, président de l'Union des patriotes jurassiens, a salué l'assistance, et particulièrement M. Ernest Birchet, président du Grand Conseil, Dewet Buri, président du Conseil d'Etat, et Staehli, maire de Bienne.

M. Edouard Niffeler, maire de Saint-Imier, prenant officiellement la parole au nom des autorités de sa commune et de celle de Tramelan, a déclaré en substance que l'interdiction de la contre-manifestation prévue à Courtelary par les séparatistes avait été réclamée par le désir de garantir la sécurité. Le conseiller d'Etat Huber a invité le public à veiller au maintien de l'intégrité jurassienne et des institutions démocratiques, tandis que son collègue, M. Virgile Moine, a rappelé les événements qui ont abouti en 1815 au rattachement d'une partie de l'ancien évêché de Bâle au canton de Berne et, par là, à la Confédération. Pour terminer, la résolution suivante a été votée à main levée, puis acclamée :

« Les sept mille personnes réunies le 21 novembre à Saint-Imier pour célébrer le 150^e anniversaire de la réunion du Jura au canton de Berne et à la Confédération adressent à leurs compatriotes bernois et confédérés ainsi qu'aux autorités fédérales et cantonales l'expression de leur gratitude et de leur reconnaissance pour les bienfaits que durant un siècle et demi la décision de 1815 leur a valu.

« En cent cinquante ans, la partie jurassienne du canton de Berne a vu le chiffre de sa population presque tripler, l'industrie s'implanter, se développer, et contribuer au bon renom des produits suisses.

« Depuis 1815, jamais plus le pays n'a été envahi ou

coupé par des armées étrangères. Enfin, le Jura bernois a conservé son caractère propre, ses coutumes et surtout sa langue.

« Si tout n'est pas parfait dans notre pays et dans notre canton, les constitutions et les lois en vigueur permettent de perfectionner nos institutions selon les règles de la démocratie suisse et sans recourir à l'aide de l'étranger.

« C'est pourquoi l'assemblée de ce jour fait confiance aux autorités du canton et à la députation jurassienne pour que les questions en suspens soient réglées dans les limites constitutionnelles. Elle souhaite que les solutions élaborées dans un véritable esprit de collaboration apportent enfin à la partie jurassienne du canton la paix à laquelle aspirent la grande majorité de ses habitants. »

La foule a formé un cortège avant de se disperser.

LA MANIFESTATION POPULAIRE SEPARATISTE DES BREULEUX

Fin novembre, le Rassemblement jurassien avait convoqué une manifestation populaire à Courtelary pour protester contre la hausse des impôts et contre la politique économique et sociale des autorités bernoises. Le gouvernement du canton de Berne ayant interdit aux autonomistes jurassiens de se réunir au sud d'une ligne La Cibourg-Pierre-Pertuis, laquelle était occupée par d'importantes forces de police, la manifestation populaire a eu lieu sur la place de la gare des Breuleux. Malgré le mauvais temps et la neige, qui se mit à tomber dans l'après-midi, une foule nombreuse, estimée entre six et huit mille personnes par les organisateurs (la police estimait cinq à six mille), a formé un long cortège hérissé de pancartes et de drapeaux jurassiens. MM. Germain Donze, Roger Guenat, André Francillon, Roland Beguelin, Francis Huguélet et Roger Schaffter ont pris la parole. Ils ont fait le procès de la politique économique et fiscale des autorités bernoises, et principalement du Parti bernois des paysans, artisans et bourgeois. En termes très vifs et aux applaudissements de la foule, ils se sont élevés contre l'interdiction faite aux Jurassiens (les partisans de Berne mis à part) de manifester dans deux districts du Jura en ce dimanche 21 novembre. Face à la limitation des libertés constitutionnelles et aux mesures policières, ils ont déclaré que la patience des Jurassiens n'est pas illimitée et ont fait appel à la solidarité fédérale et internationale. Enfin, ils ont affirmé que ceux qui ont organisé dans une ville de Saint-Imier, complètement isolée par des barrages de police, une cérémonie célébrant le 150^e anniversaire de l'annexion du Jura au canton de Berne, ne représentent pas la minorité ethnique de langue française, précisant qu'aucune mesure de police n'avait été prise aux Breuleux, si ce n'est pour régler la circulation. Il y avait trois gendarmes. La manifestation populaire a pris fin vers 16 heures aux accents de la « Rauracienne », et les participants ont voté à l'unanimité la résolution suivante :

« Réunis en assemblée populaire le 21 novembre 1965 aux Breuleux, six à huit mille Jurassiens et Jurassiennes, après avoir entendu des discours de MM. Germain Donze, André Francillon, Roland Beguelin, Francis Huguélet et Roger Schaffter, ont adopté la résolution suivante :

« 1. L'assemblée s'élève avec la plus grande énergie contre le caractère anti-social de la politique financière du gouvernement bernois. La compétence des dirigeants du P.A.B., le favoritisme organisé qui couvre de subventions des catégories de citoyens qui n'en ont aucun besoin et qui, en retour, n'alimentent que faiblement les caisses de l'Etat, l'inégalité consacrée par une loi d'impôt inéquitable, tout cela pèse sur les épaules des classes travailleuses, dont celles du Jura en particulier, qui paient les plus lourds impôts de Suisse. La décision du Grand Conseil d'augmenter encore les charges fiscales porte atteinte aux intérêts vitaux du Jura, dont la substance financière va se perdre dans le gouffre bernois. L'assemblée affirme que le peuple jurassien aurait des avantages considérables à gérer ses finances et à consacrer à ses propres besoins les importantes ressources que lui procure son travail.

« 2. Quant aux mesures prises par les autorités bernoises pour empêcher les Jurassiens de manifester dans certains districts de leur pays, l'assemblée proteste contre la dictature policière que la majorité alémanique instaure dans le canton. Les prétextes invoqués pour tenter de justifier ces mesures, aussi inutiles qu'anti-constitutionnelles, ne peuvent abuser personne. La réalité est que Berne, devant ce sursaut de défense des Jurassiens, regrette le temps des occupations militaires et est décidée à violer les libertés démocratiques. Devant les atteintes portées à ses droits, le peuple jurassien adresse par la voie de l'assemblée un vibrant appel à l'opinion publique suisse et internationale pour qu'elle fasse cesser le régime d'oppression ethnique qui pèse sur le Jura.

« 3. A la fin de cette année, qui marque le 150^e anniversaire de l'annexion du Jura à Berne, l'assemblée constate une fois de plus la faillite de la politique bernoise. L'ancien canton peut bien faire commémorer les événements de 1815 par quelques politiciens domestiques et par la masse de ressortissants établis sur les terres jurassiennes, il ne pourra étouffer la vérité, à savoir que le peuple jurassien rejette une tutelle de jour en jour plus odieuse. Que les valets du régime éprouvent le besoin de se faire protéger par des mesures d'exception et d'importantes forces policières, cela suffit à démontrer que la cause bernoise est perdue dans le Jura.

« Réunie sur la terre libre des Franches-Montagnes, l'assemblée affirme plus fortement que jamais que ni les ukases bernois ni la menace policière ne pourront empêcher les Jurassiens de poursuivre leur marche vers la souveraineté et l'indépendance. »

Il convient de relever que la Fédération du district de

Courtelay du Rassemblement jurassien se rallie aux protestations de l'Assemblée des Breuleux. Elle appuie en outre la décision du Comité directeur du Rassemblement jurassien attaquant la nouvelle ordonnance bernoise devant le Tribunal fédéral.

MESSAGE DU CONSEIL FEDERAL POUR LES MESURES CONTRE LA SURCHAUFFE

Le Conseil fédéral a publié récemment son message à l'Assemblée fédérale concernant la prorogation de l'arrêté fédéral urgent du 13 mars 1964 concernant la lutte contre le renchérissement par des mesures dans le domaine du marché de l'argent et des capitaux et dans celui du crédit. Dans ce message, le Conseil fédéral propose aux Chambres de proroger la validité de cet arrêté fédéral d'une année, à savoir jusqu'au 17 mars 1967. En revanche, il propose d'abolir l'arrêté sur la construction à son échéance, soit le 13 mars 1966.

En conclusion de son message sur le crédit, le Conseil fédéral déclare qu'il convient de retenir ceci : le Conseil fédéral aussi bien que la banque nationale sont convaincus que le moment de supprimer l'arrêté sur le crédit n'est pas encore venu. Pour l'instant, les autorités responsables ont encore besoin de cet instrument pour poursuivre aussi longtemps qu'il le faudra leur politique de lutte contre l'inflation. L'opinion selon laquelle les temps de la politique conjoncturelle et de la lutte contre le renchérissement sont révolus aurait des effets néfastes si elle se répandait, car il serait à craindre que l'appréciation de l'avenir économique, devenue plus prudente et plus réservée depuis la mise en vigueur des arrêtés sur la conjoncture, ne cède à un sentiment d'euphorie favorable à l'inflation.

La question d'un assouplissement de l'application de l'arrêté sur le crédit mérite la plus grande attention, relève le Conseil fédéral. La marge pour l'octroi des crédits hypothécaires a été accrue de 260 millions de francs. L'article 9 de la Convention sur la limitation des crédits a été assoupli en même temps. Les crédits pour les constructions publiques urgentes ne sont plus imputés sur les taux d'accroissement des avances aux collectivités de droit public. Parmi les projets urgents de ces collectivités figurent notamment les travaux de raccordements entrepris par les communes dans le domaine de la construction de logements à caractère social et de logements non luxueux, de sorte que les facilités accordées pour l'octroi de crédits aux cantons et aux communes profitent, également à la construction de logements.

Si les signes d'une stabilisation de la conjoncture se précisent, poursuit le Conseil fédéral, et si le rétablissement d'un état d'équilibre propre à assurer une saine croissance de l'économie se manifeste davantage, d'autres atténuations dans l'application de l'arrêté sur le crédit pourront se justifier.

A PROPOS DU SUFFRAGE FEMININ : PRISE DE POSITION DE L'ALLIANCE DES FEMMES SUISSES ET DE L'ALLIANCE DES FEMMES ZURICOISES CONTRE LE SUFFRAGE FEMININ

« L'alliance des femmes suisses contre le suffrage féminin » et « l'alliance des femmes zuricoises contre le suffrage féminin » constatent notamment, dans une déclaration à propos d'un communiqué de l'association suisse pour le suffrage féminin du 6 novembre.

« Lors du recensement des entreprises en 1955, un questionnaire fut soumis aux femmes de la ville de Zurich aux fins d'une enquête statistique. Au sujet du résultat de cette enquête, le conseiller national Sauer, un promoteur du suffrage féminin, fit la déclaration suivante lors d'une séance du Conseil national du 19 mars 1958 :

« Il faut ajouter, ici, en toute franchise, que l'enquête dont ont déjà fait état plusieurs orateurs, et qui s'est déroulée dans la ville de Zurich, n'a donné qu'une majorité pour le droit de vote partiel des femmes, mais pas pour un droit de vote intégral. Pour un tel droit, il n'y a pas eu de majorité claire et nette ».

« Vu ce qui précède, on ne peut tirer de conclusions de l'enquête faite dans la ville sur l'opinion des femmes du canton de Zurich.

« Pour ce qui est des attaques contre notre organisation, nous déclarons une fois de plus que notre "alliance" est conforme à l'article 60 SS du Code civil. Si notre légitimation de parler au nom de nombreuses femmes suisses est mise en doute, nous demandons en revanche de quel droit l'alliance de sociétés féminines en vient, de la table du comité, à adresser des requêtes aux autorités pour l'introduction du suffrage féminin, puisque de nombreuses sociétés qui appartiennent à cette organisation faitière ont des statuts qui ne contiennent absolument pas de revendications concernant le droit de vote des femmes et que, par conséquent, un grand nombre d'adversaires du suffrage féminin figurent parmi leurs membres. »

Cette déclaration est signée pour l'« alliance des femmes suisses contre le suffrage féminin » par Mme Gertrude Haldimann-Weiss (Berne), présidente, par Mlle Véréna Keller (Aarau), vice-présidente, et par Mme Dori Odermatt-Fuchs (Sarmen), et pour l'« alliance des femmes zuricoises contre le suffrage féminin », par Mme Hanna Seiler-Frauchiger, présidente à Uetikon.

PREPARATION DE L'ARTICLE CONSTITUTIONNEL POUR LES SUISSES A L'ETRANGER

La Commission du Conseil des Etats chargée d'examiner le projet d'article constitutionnel relatif aux Suisses à l'étranger s'est réunie à Berne sous la présidence de M. Dietschi (Bâle), en présence du conseiller fédéral Wahlen.

La Commission a approuvé le projet à l'unanimité après y avoir apporté une modification d'ordre rédactionnel.

LA PROROGATION DES ARRETES CONJONCTURELS

Le Conseil fédéral a approuvé le message relatif à l'éventuelle prorogation des deux arrêtés urgents contre le renchérissement.

Il propose aux Chambres de prolonger d'une année l'arrêté sur le crédit, avec certains assouplissements, et d'abolir l'arrêté sur la construction à son échéance, soit le 13 mars 1966.

C'est le Conseil des Etats qui, le premier, devra prendre une décision à ce sujet à la session de décembre.

Les deux arrêtés urgents étaient entrés en vigueur le 13 mars 1964. Ils avaient été approuvés en votation populaire le 28 février 1965. Ces arrêtés sont valables deux ans, mais les Chambres peuvent les proroger d'une année sans que le référendum puisse être demandé.

DELEGUE DU CONSEIL FEDERAL POUR LES QUESTIONS DE PRESSE ET D'INFORMATION

Dans une récente séance, le Conseil fédéral a décidé d'engager, à titre d'essai et pour une durée limitée, aux conditions prévues par le Code des obligations, une personnalité bien au courant des problèmes de l'information politique en qualité de délégué du Conseil fédéral, respectivement du président de la Confédération pour les questions de presse et d'information.

Ce délégué sera chargé également d'élaborer un rapport d'experts sur les problèmes de l'information dans l'administration fédérale et sur l'éventuel développement de la politique d'information.

Le président de la Confédération est chargé de présenter au Conseil fédéral des propositions relatives à la personne, à la rémunération, à l'organisation, ainsi que d'élaborer un cahier de charges provisoire.

VERS UNE AUGMENTATION DES TARIFS DES C.F.F.

Le Conseil fédéral a publié son message sur le budget des C.F.F. pour 1966, qui prévoit un déficit de 23,3 millions de francs. Il constate qu'en considérant la situation sous l'angle de l'économie d'entreprise, force est de convenir que les C.F.F. sont dans une impasse. Les produits augmentent moins vite que les charges.

Ce qui est certain, souligne le Conseil fédéral, c'est que les déficits des entreprises de prestations de services indispensables au pays et à son économie doivent être couverts d'une façon ou d'une autre. Cette couverture peut se faire soit par l'usager sous la forme de tarifs majorés, soit par la prise en charge des déficits par l'Etat. Il n'y a pas d'autre solution.

Les derniers comptes des C.F.F. se soldant par un déficit net ont été présentés en 1949. La période d'excédents actifs qui suivit atteignit son apogée en 1960. Depuis lors, les bénéfices se sont constamment réduits, mais ils étaient encore de 17,6 millions de francs en 1964. Pour 1966, on doit prévoir une augmentation des charges de 54,5 millions, mais une augmentation des produits de 13,6 millions seulement, ce qui représente une aggravation de 40,9 millions, laissant apparaître un déficit de 23,3 millions de francs. Le rapport ajoute que les charges pour le personnel des C.F.F. en 1966 seront supérieures de 24,7 millions de francs à celles de 1964.

LE CONSEIL FEDERAL ET LES RAFFINERIES DU RHONE

Un communiqué officiel a été publié au Palais fédéral au sujet des Raffineries du Rhône. En voici le texte intégral :

« Le Conseil fédéral a eu des entretiens à plusieurs reprises au sujet des Raffineries du Rhône. Il s'est notamment fait renseigner sur l'entrevue que sa délégation a eue avec le Conseil d'Etat du canton du Valais et les envoyés de celui du canton de Vaud, à la demande du gouvernement valaisan. Le Conseil fédéral reconnaît l'importance de la raffinerie de Colombey pour la vie économique du canton du Valais et la région limitrophe vaudoise. Il est également prêt à appuyer les efforts des autorités cantonales en vue de maintenir sans restriction, au profit des régions intéressées, l'activité de cette usine. Il a cependant été obligé de rappeler aux représentants des autorités cantonales qu'au mois d'août 1959 déjà, il avait dû attirer l'attention des promoteurs de la raffinerie et du public sur le fait qu'en cas de difficultés économiques l'octroi de subventions fédérales ou d'autres mesures d'aide n'entrerait pas en ligne de compte, vu l'absence de bases objectives ou juridiques à cet effet.

« Après la construction des Raffineries du Rhône, il y a eu d'autres projets d'usines à l'intérieur du pays. Dans l'application de sa conception relative à l'économie pétrolière, le Conseil fédéral devait tenir compte du fait que les Raffineries du Rhône — la première et jusqu'ici la seule entreprise en activité — ont fait pour atteindre leur but des investissements considérables. Selon cette conception, les besoins nationaux en pétrole brut et en produits pétroliers doivent être assurés autant que possible par de nombreuses sources et voies d'importation et parvenir en Suisse par des moyens de transport différents. Le maintien de l'exploitation de la raffinerie de Colombey est donc désirable, au point de vue de l'économie énergétique, non seulement sur le plan régional, mais aussi à l'échelle nationale. L'approvisionnement de la centrale thermique de Vouvry, des usines à gaz de la région et d'autres preneurs économiques importants, dépend essentiellement de l'exé-

cution, par le successeur, des obligations contractuelles correspondantes des Raffineries du Rhône.

« Le Conseil fédéral est aussi d'avis que le personnel occupé aujourd'hui ne devrait pas être désavantagé par le changement de main. Il est déjà possible de dire que l'attitude de l'entreprise "Esso" à l'égard de ces exigences est positive. En outre, le Conseil fédéral attend des parties en cause que la solution qui interviendra tienne compte des intérêts des nombreux petits actionnaires touchés par la vente des Raffineries du Rhône. Il a chargé le Département des Transports et Communications et de l'Energie de soutenir les efforts des autorités du canton du Valais pour atteindre ces buts.

« En ce qui concerne les mesures d'évincement prises par les autres sociétés pétrolières au préjudice des Raffineries du Rhône, le Conseil fédéral a déjà, à l'occasion de son entretien du 8 mai 1964 avec cette entreprise, le gouvernement du canton du Valais et des représentants du canton de Vaud, relevé qu'il appartenait au juge civil d'apprécier si une mesure de concurrence était admissible ou non et qu'il était loisible aux Raffineries du Rhône, si elles s'estiment lésées, d'intenter l'action, prévue par la loi sur les cartels et celle sur la concurrence déloyale.

« Indépendamment de ces moyens de droit privé, le président de la Commission des Cartels a déclaré récemment qu'il désirait, dans le cadre d'une étude sur les aspects et l'importance de la politique d'influence des marchés faite par ladite Commission, faire également des recherches sur le marché des carburants et lubrifiants liquides. Le Département fédéral de l'Economie publique a immédiatement donné son consentement à cet égard. Ces enquêtes permettront d'établir si les différentes Compagnies pétrolières ont ou non conclu entre elles des ententes de droit public, éventuellement incompatibles avec la loi sur les cartels, en particulier au préjudice des consommateurs. Dans ce cas, la loi sur les cartels prévoit, pour sauvegarder l'intérêt public, la possibilité de former une plainte de droit administratif, laquelle ne saurait toutefois remplacer l'action de droit privé non intentée par les Raffineries du Rhône au sujet d'une prétendue violation des conditions de concurrence (boycott). »

UN CHEF DE CUISINE SUISSE A CEYLAN

Le chef de cuisine bernois Werner Wymann se trouve actuellement à Ceylan, en qualité d'expert de l'O.N.U., pour y organiser avec l'aide de spécialistes suisses la plus grande école professionnelle hôtelière d'Asie.

Le Cercle des chefs de cuisine de Berne, réuni en assemblée annuelle à Interlaken, a rassemblé des livres de cuisine, des services de table et des menus-types, qui seront envoyés à Werner Wymann afin de lui permettre de créer à Ceylan une bibliothèque gastronomique.

LES MILITAIRES EN CONGE A L'ETRANGER POURRONT PARTICIPER EN SUISSE AUX TIRS FEDERAUX

Dans une petite question, un conseiller national zuricois a déploré que les militaires en congé à l'étranger ne puissent participer aux tirs quand ils sont de passage en Suisse.

Dans sa réponse, le Conseil fédéral annonce que cette situation va changer. Il est en effet prévu de modifier l'ordonnance du Département militaire fédéral du 14 avril 1964 concernant le tir hors service. La nouvelle disposition entrera vraisemblablement en vigueur le 1^{er} janvier 1966. Les militaires et complémentaires mis au bénéfice d'un congé à l'étranger auront ainsi la possibilité, sans qu'il en résulte une conséquence pour leur obligation, d'acquitter la taxe militaire, d'accomplir librement, pendant qu'ils séjournent au pays, leurs tirs fédéraux auprès d'une société du lieu de séjour. Ils auront droit aux prestations de la Confédération (munitions gratuites et subsides).

ARBUS : IL FAUT DE L'ARGENT POUR LA RADIO...

Le comité central de l'Arbus (association suisse de salariés pour la radio et la télévision) s'est réuni, sous la présidence M. W. Meier (Waberne-Berne), et a examiné les problèmes d'actualités se rapportant à la radiodiffusion.

Le comité a constaté que la décision prise par le Conseil fédéral, d'augmenter la taxe radiophonique, se situe dans la ligne tracée par l'Arbus. Pour des raisons de politique conjoncturelle, elle a été ratifiée par l'assemblée des délégués du 30 mai 1965. En substance, cette conception demande une augmentation de taxe correspondant au renchérissement et, par ailleurs, la couverture d'éventuelles difficultés financières de la radio, en mettant à contribution les excédents de recettes de la télévision.

L'Arbus a la satisfaction d'enregistrer le fait que les revendications sociales du personnel de la radio et de la télévision — auxquelles il voue toute son attention — sont désormais satisfaites dans l'essentiel. En effet, les promotions qui paraissaient momentanément compromises ont pu être prononcées et le personnel a aussi été mis au bénéfice des allocations, de renchérissement, dans le sens de la réglementation appliquée au personnel de la Confédération.

Il n'en reste pas moins que le comité central de l'Arbus est entièrement convaincu que les tâches de caractère civique et celles relevant de la politique culturelles incombant à la radio et à la télévision exigent des sommes plus importantes que celles dont on dispose jusqu'à maintenant et, par conséquent, des recettes plus substantielles.

L'augmentation de la taxe radiophonique de 26 à 33 F et l'éventuelle participation des recettes de la

télévision sont des mesures ne tenant qu'insuffisamment compte des tâches relevant de cet important instrument de contact avec l'opinion publique. Dans ces conditions, l'Arbus renouvelle sa revendication selon laquelle il convient d'envisager un financement supplémentaire de la radio par l'introduction de la publicité. L'Arbus est d'avis qu'il n'y a pas d'arguments pertinents pouvant justifier les restrictions imposées par le Conseil fédéral à la réclame à la télévision, ni l'exclusion de la publicité à la radio.

L'extension envisagée à partir de 1966 des programmes de la radio, l'amélioration du service des informations, ainsi que l'introduction d'émissions locales exigent de tels moyens financiers, que le recours à la publicité justifie pleinement.

D'autre part, le comité central de l'Arbus est d'avis que de nouvelles sources de recette pourraient être ouvertes par un système approprié de taxe pour les appareils complémentaires (transistors, radios d'automobile), ainsi que par une lutte efficace contre les auditions clandestines.

Enfin, l'Arbus appuie l'intervention parlementaire du conseiller national, M. Mullet (Berne), tendant à obtenir une réception plus étendue des programmes de télévision de l'étranger. A ce propos, il n'y a pas lieu de craindre une concurrence à l'égard de nos propres programmes de télévision. En effet, la télévision suisse ne peut remplir ses tâches spécifiques d'une manière satisfaisante qu'en faisant usage des moyens dont elle dispose afin de maintenir sa propre production à la hauteur de la concurrence.

CANTON DE GENEVE

POUR L'AUGMENTATION ET L'INDEXATION DES RENTES A.V.S.

Réuni à Berne, sous la présidence du conseiller national Roger Dafflon, le Comité suisse des Associations de vieillards, invalides, veuves et orphelins, a adopté une résolution par laquelle il déclare manifester son inquiétude face au renchérissement constant du coût de la vie et à la montée vertigineuse des prix. Il s'inquiète de ce que l'on puisse voir dans l'augmentation des prix du pain, du lait, de la viande et de la taxe de radio, un moyen de lutter contre l'inflation.

Le Comité se fait l'interprète de l'anxiété que ressentent les vieillards, les invalides et les veuves qui ne peuvent pas vivre avec les rentes qu'ils reçoivent et déclare revendiquer la mise sur pied d'une véritable retraite populaire mettant à l'abri du besoin les citoyens suisses parvenus à l'âge de la vieillesse, précise entre autres la résolution en question.

UNE NOUVELLE PRESENTATION DE LA BIBLE DE JERUSALEM, SOUS FORME D'UNE « EDITION ECUMENIQUE DE LA BIBLE »

La presse et des représentants des différentes confessions ont été conviés, dans l'un des plus grands magasins de la ville, à l'occasion de la présentation d'une « édition œcuménique de la Bible » en trois volumes, dont le premier est déjà publié. Cette édition est œcuménique en ce sens qu'elle montre quelles sont à l'heure présente, sur la base d'une traduction de la Bible de Jérusalem, les principales positions catholique, orthodoxe, protestante et juive concernant la Bible en général et chaque groupe particulier de livres sacrés. Elle se distingue de la « Bible œcuménique », traduction nouvelle en cours de préparation, dont l'élaboration a été décidée par les éditions du Cerf et par l'Alliance biblique universelle.

L'édition œcuménique présentée publie, parallèlement aux introductions catholiques, des introductions rédigées par des personnalités orthodoxes, protestantes et juives.

Il s'agit d'une édition à laquelle des personnalités de ces différentes confessions ont collaboré, sous la direction du professeur Jean Chevalier, qui a enseigné la philosophie pendant quelques années dans notre pays, entre autres, et ancien directeur de l'Unesco, a représenté cette institution au Conseil économique et social des Nations-Unies à Genève.

Le professeur Chevalier, qui était assisté du directeur littéraire des éditions Planète, a souligné toutes les caractéristiques de cette nouvelle présentation de la Bible de Jérusalem, qui inaugure en même temps une collection nouvelle, « Les trésors de l'humanité ». Il montra qu'il s'agissait de mettre à la disposition du public de langue française un ensemble de textes authentiques, aussi complets que possible, sur toutes les religions, sur le grand mouvement spirituel du monde, œuvre nouvelle réalisée dans une grande compréhension mutuelle.

LE CINE-JOURNAL SUISSE A 25 ANS

A l'occasion du 25^e anniversaire du « Ciné-journal suisse », M. Frédéric Fauquex, président de la commission suisse du cinéma, au cours d'une conférence de presse, avec projection de films, qui a eu lieu, à Genève, a rappelé que c'est en 1940 que fut fondé ce journal, au moment où la Suisse était entourée par l'Axe, et que cette création constituait une réaction contre la propagande intense faite dans les journaux par l'étranger.

Le ciné-journal a commencé par faire des reportages sur des événements propres à notre pays, mais il s'est heurté à bien des difficultés, surtout en Suisse romande.

Le président de la commission suisse du cinéma a rendu hommage aux rédacteurs en chef qui ont été pendant ces 25 premières années à la tête de ce journal, ainsi qu'à tous leurs collaborateurs. Le ciné-

journal suisse a mis en relief les mœurs, les admirables paysages et les événements de notre pays.

Puis, le Dr Ch. Cantieni, rédacteur en chef, a marqué le développement pris par ce journal déjà sous ses prédécesseurs et qui se poursuit aujourd'hui. Il exprima le vœu que le ciné-journal suisse soit accueilli dans toutes les salles du pays.

Ce fut ensuite la présentation d'un film : « la Suisse romande vue par le ciné-journal suisse » (un montage rétrospectif).

M. Paul Meyer, délégué du Conseil de fondation, a fait part de quelques réflexions à l'occasion de cet anniversaire qui, non seulement, permet de jeter un regard sur le passé, mais également sur l'avenir. Parlant des raisons de continuer, il montra qu'on ne saurait laisser l'écran, seulement à l'apport étranger. Nous ne manquons pas de sujets intéressants. Il importe de continuer à garder une présence suisse aux côtés de tout ce que fait l'étranger. Il y a une tâche importante à accomplir pour faire mieux connaître notre pays.

Un second film a été présenté, qui est une édition spéciale du ciné-journal suisse, intitulé : « 25 ans d'histoire en images ».

Un apéritif a encore réuni, au studio 10, les participants à cette manifestation anniversaire.

AU COMITE CENTRAL PERMANENT DES STUPEFIANTS: NECESSITE DE LA REPRESSION A LA SOURCE

Le Comité central permanent des stupéfiants et l'organe de contrôle des stupéfiants ont examiné les aspects du problème mondial des stupéfiants, notamment la nouvelle convention unique, les insuffisances du contrôle, l'étendue du trafic international, la corruption qui règne dans certaines sphères officielles, la responsabilité des gouvernements à l'égard du trafic illicite.

Au sujet de la convention unique sur les stupéfiants, on relève que 1965 est la première année civile complète pendant laquelle le commerce des stupéfiants a été soumis, à tous les stades économiques, à un régime complet de contrôle international, par suite de l'entrée en vigueur en décembre 1964 de ladite convention, laquelle codifie la législation internationale relative aux stupéfiants et en assure le progrès. Après une période transitoire de durée déterminée, la convention interdira l'emploi de stupéfiants à toutes fins non médicales. Mais, constate le Comité, la réalité est fort éloignée des buts visés par la convention, comme en témoignent l'ampleur du trafic illicite international et l'importance de la toximanie, qui a pris dans de nombreux pays des proportions inquiétantes.

On estime que les quantités d'opium détournées représentent chaque année 1.200 tonnes, qui entrent dans le trafic illicite.

La morphine, l'héroïne et la cocaïne sont faciles à transporter en contrebande et les mesures ordinaires de douane

et de police ne peuvent suffire à réprimer entièrement le trafic. Aussi, afin de pouvoir lutter plus efficacement contre le trafic illicite des opiacés — morphine et héroïne — et de la cocaïne, il faut arriver à priver les fabricants clandestins des matières premières qui leur sont nécessaires : l'opium et la feuille de coca. Il y a une nécessité de répression à la source.

PRECISIONS QUANT A L'ABUS DES MEDICAMENTS

L'Association suisse de Fabricants suisses de spécialités pharmaceutiques communique :

Le directeur de l'Institut de médecine sociale et préventive de l'Université de Zurich a lancé un nouvel avertissement au public contre l'abus des médicaments. Il rappelle que les calmants peuvent être pris en cas de douleur insupportable, mais qu'il est déconseillé d'en absorber quand ce n'est pas absolument nécessaire.

Il convient de rappeler que, depuis plusieurs années, l'Office intercantonal de contrôle des médicaments, dont l'action s'étend à toute la Suisse, de même que l'industrie pharmaceutique de notre pays, se préoccupent intensivement de ce problème et que d'importantes campagnes ont été lancées pour informer la population.

Ces mises en garde, qui ont atteint tous les ménages de notre pays, précisent que les médicaments destinés au traitement de la douleur doivent être pris aux doses prescrites sur les emballages et en aucun cas pendant une longue durée sans avis médical. C'est en effet, en premier lieu, la consommation journalière et durable à dose élevée qui peut porter atteinte à la santé. On doit donc éviter de prendre un médicament par habitude et d'en être ainsi dépendant, mais se borner à y recourir pour soulager une douleur ou un symptôme maladif déterminé.

Le communiqué zurichois précise que ce ne sont pas seulement l'alcool et les stupéfiants qui créent l'accoutumance. Rappelons que l'accoutumance conduit l'individu à prendre des doses toujours plus élevées d'une substance déterminée pour obtenir l'effet recherché, phénomène distinct de la manie, dont il est plus particulièrement question ici.

Dans cet ordre d'idées, il est exact que des médicaments, surtout les hypnotiques (barbituriques) et les excitants (amphétamines), ainsi que certains remèdes destinés au traitement de la douleur ont conduit maintes personnes à ne plus pouvoir se passer de leur dose quotidienne. Il s'agit, en particulier, de malades qui ont pris l'habitude d'en absorber pendant des périodes allant de plusieurs mois à plusieurs années, ce qui ne peut manquer d'être préjudiciable à l'organisme. Ces constatations, effectuées lors d'enquêtes conduites par les autorités compétentes, sont valables, pour l'ensemble des analgésiques sous quelque forme que ce soit : comprimés, dragées, poudres, etc., alors que le communiqué zurichois pourrait laisser entendre qu'il ne s'agit que des poudres pharmaceutiques.

UN AMERICAIN DIRIGERA LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE LA CROIX-ROUGE

M. Henrik Beer, secrétaire général de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge à Genève, annonce aujourd'hui la nomination de M. William H. Dabney, de la Croix-Rouge américaine, en qualité d'administrateur de l'ensemble du programme de développement de la Croix-Rouge.

M. Dabney, qui assume un poste important au siège central de sa société à Washington, a déjà accompli plusieurs missions pour le compte de la Ligue. Il a notamment visité neuf sociétés nationales d'Afrique occidentale.

Le programme de développement a pour objet d'aider les jeunes sociétés nationales à prendre leur essor, en coordonnant l'assistance technique et financière que leur offrent les sociétés sœurs. Il s'agit de l'un des services essentiels de la Ligue, a déclaré le secrétaire général.

CANTON DE LUCERNE

LE PRIX CULTUREL DE LA SUISSE CENTRALE

Le prix culturel de la Suisse centrale a été attribué à M. Otto Karrer, de Lucerne, pour son œuvre d'écrivain, de traducteur et d'éditeur. Le lauréat s'est distingué notamment en promouvant le mouvement œcuménique.

CANTON DE NEUCHÂTEL

« L'EXEMPLE BRITANNIQUE FAIT ECOLE »

La « Suisse horlogère » commente, dans un éditorial intitulé : « L'exemple britannique fait école », la décision du Gouvernement irlandais de frapper d'une surtaxe de 15 % une série d'articles étrangers, cela jusqu'au 31 mars prochain, afin de rétablir l'équilibre dans sa balance des paiements. Après avoir rappelé que le gouvernement britannique a également décrété, le 26 octobre 1964, la mise en vigueur d'une même surtaxe de 15 %, réduite le 26 avril 1965 à 10 %, l'organe de la Chambre suisse de l'horlogerie relève que les montres sont malheureusement touchées par la décision irlandaise, ce qui rendra leur importation plus difficile. Par contre, ajoute-t-il, on ignore encore si les mouvements partiellement démontés continueront à jouir d'un régime de faveur, ce qui reviendrait à dire qu'un tel système favoriserait le chablonnage, pratique contraire aux intérêts de l'industrie horlogère, du commerce régulier et du consommateur et qui, en outre, favorise la contrebande.

« La « Suisse horlogère » espère que le Gouvernement irlandais reconsidérera sans trop tarder la question.

SECTION DE NEUCHÂTEL DE L'ASSOCIATION RHONE-RHIN

Les participants à l'Assemblée générale de la Section neuchâtoise de l'Association suisse pour la Navigation du Rhône au Rhin ont voté à l'unanimité la résolution ci-dessous :

- Ils se joignent à tous ceux qui critiquent le rapport du Conseil fédéral aux Chambres sur la navigation fluviale, rapport qui a unilatéralement pris parti en faveur des tenants actuels du trafic (rail et route).
- Ils protestent contre le préjudice que l'adoption des conclusions négatives du rapport entraînerait au détriment du développement économique, notamment du canton de Neuchâtel et de la Suisse romande.
- Ils constatent toutefois avec satisfaction qu'en ce qui concerne les craintes de pollution des eaux par la navigation fluviale, le rapport du Conseil fédéral considère qu'il n'y a pas incompatibilité entre la navigation fluviale et cette lutte, tâche essentielle de notre génération.
- Ils demandent aux Chambres fédérales de réexaminer la question de la navigation fluviale en tenant compte des intérêts majeurs des régions économiques intéressées, spécialement de celles qui sont éloignées des zones des courants de ravitaillement transitant par la voie rhénane.
- Ils insistent pour que dès à présent soient prises des mesures positives afin de réaliser entièrement la voie navigable en première étape de Bâle jusqu'à Yverdon, et ceci d'autant plus que la France vient de décider le principe de l'agrandissement au gabarit européen des liaisons françaises Rhône-Rhin par le Doubs et la Moselle.
- Et ils remercient le Conseil d'Etat et le Grand Conseil du canton de Neuchâtel de leurs fermes prises de position, en les priant respectueusement de poursuivre résolument leur action en contact avec les autres cantons favorables à la voie navigable.

CANTON DE SCHWYZ

LA FETE DE MORGARTEN

Le 650^e anniversaire de la bataille de Morgarten a été célébré sur le champ de bataille, où une foule considérable s'était massée malgré un temps hivernal. Une vive animation régnait au village de Sattel, d'où les invités furent

conduits en car à l'endroit de la manifestation patriotique. Le cortège se forma bientôt pour se rendre à la chapelle érigée en souvenir de la bataille. Il était formé de trois grands groupes et était ouvert par les dragons, puis venaient les unités militaires, les invités officiels et toutes les autorités schwytzoises et les nombreuses sociétés. Toutes les unités militaires cantonales étaient représentées, de même que celles du canton de Zoug. Les drapeaux des bataillons 72, 86, 48 et 29 et ceux des bataillons de Landwehr 146, 149, 188 figuraient au cortège.

On remarquait la présence des colonels commandants de corps Robert Frick, Paul Gygli et Georg Zueblin, ainsi que les colonels divisionnaires Carlo Fontana et Pierre Hirschy, les colonels brigadiers Heinrich Bernhard, Oskar Keller, Fritz Moenig, Emilio Lucchini, Emil Luethy et Emile Privat. Puis venaient d'innombrables officiers de tous grades et des délégations de sociétés de sous-officiers avec les drapeaux.

La délégation du Conseil fédéral, qui comprenait M. Tschudi, président de la Confédération, ainsi que les conseillers fédéraux von Moos et Chaudet, fut l'objet d'une chaleureuse réception de la part de la foule. On notait aussi la présence d'une délégation du Tribunal fédéral et d'une du Tribunal fédéral des assurances.

Venaient ensuite les représentants des autorités du canton de Schwyz, ainsi que des cantons voisins de la Suisse primitive, de Zoug, d'Obwald et de Midwald et d'Uri.

Mme Bodil Begtrup, ambassadeur du Danemark à Berne, a tenu à assister à la manifestation, de même que plusieurs personnalités appartenant aux milieux culturels et religieux. D'autres groupes étaient formés par des enfants et des adultes en costume, portant des drapeaux et insignes divers.

Le cortège était fermé par un détachement de dragons, puis suivi par une foule considérable qui assista aux services divins, l'un présidé par le pasteur Hans Dubs, aumônier de l'état-major de la 9^e division, pour les protestants, et l'autre, c'est-à-dire la messe, célébrée par le professeur Aloïs Bamert, aumônier du Régiment d'infanterie de montagne 29. Le curé Josef Seiler, de Sattel, donna ensuite lecture du compte rendu de la bataille, puis le landamman Josef Diethelm prononça une allocution de circonstance.

ALLOCUTION DE M. HANS-PETER TSCHUDI

Un festival a marqué à Schwyz la commémoration de la bataille de Morgarten, qui eut lieu le 15 novembre 1315. Un des personnages de cette production, en l'occurrence une femme, se posait certaines questions au sujet de la situation actuelle. M. Hans-Peter Tschudi, président de la Confédération, a répondu à ces questions dans son allocution de circonstance.

Après avoir rappelé que le « pouvoir » était personifié dans le jeu de Morgarten, M. Tschudi a dit :

« Cette disposition nous invite à considérer le pou-

voir dans l'Etat suisse, et d'une façon générale le sens et la mission de notre Confédération. Les auteurs de la Constitution fédérale étaient nettement conscients des dangers de l'abus du pouvoir. Ils ont choisi le meilleur moyen pour empêcher l'arbitraire : la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Même si ce système peut paraître lourd parfois, n'oublions pas qu'il est la garantie la plus sûre de la liberté des citoyens. Dans l'exécutif, on a évité que ne se créent des positions de force indésirables — un culte de la personnalité, pour employer un terme moderne — en instaurant le système collégial et la sage institution prévoyant d'élire chaque année un nouveau président de la Confédération. Selon une conviction profondément enracinée dans le peuple suisse, l'Etat doit servir les hommes et non les asservir.

« Notre démocratie directe confie au citoyen qui se rend aux urnes le soin de prendre la décision déterminante et définitive. Dans la Confédération, le pouvoir a sa source dans le peuple et les cantons.

« En quoi consiste le progrès réel ? Voilà une des graves questions auxquelles nous sommes confrontés ce soir. Est-ce que nous utilisons d'une manière efficace et juste les fruits de l'essor économique des vingt dernières années ? Le but de notre politique économique est, à l'avenir encore, l'accroissement continu du revenu national. Des progrès ont été réalisés dans la lutte contre la pauvreté, par le développement des assurances sociales.

« Le développement économique provoque de nouvelles causes de difficultés sociales. De nos jours, la pénurie de logements ne représente pas seulement un problème financier pour les familles nombreuses, elle peut aussi entraîner des dangers d'ordre moral pour les enfants. Ainsi les sentiments sociaux du peuple suisse seront mis à l'épreuve encore à l'avenir.

« L'augmentation de la population, l'industrialisation rapide, la construction de nouvelles routes et d'autres moyens de communications constituent les signes réjouissants d'une économie florissante et du vivant esprit d'initiative de l'économie privée et des autorités. Mais nous ne devons pas nous laisser fasciner par les avantages directs de cette activité et négliger le revers de la médaille. Le sol est gaspillé, nous mettons en danger l'intégrité de l'eau. Même la pureté de l'air est menacée inconsidérément. Il est vrai qu'on s'est rendu compte, dans une large mesure, de la nécessité de l'aménagement du territoire, de la protection des eaux, de l'hygiène de l'air, ainsi que de la protection de la nature et des sites. Il faut que le propriétaire foncier se donne l'obligation, dans l'intérêt de tous, d'assumer certaines restrictions sans exiger pour cela des dédommagements dans une mesure qui entraînerait la communauté vers une crise financière grave.

« C'est la jeunesse qui décidera de l'avenir de la Suisse. Il incombe à notre génération de l'équiper de telle façon qu'elle puisse reprendre dans les meil-

leurs conditions possibles la responsabilité de l'Etat et de l'économie.

« Nous devons consacrer de vastes efforts à la recherche, car sur elle s'appuie notre existence économique actuelle aussi bien que celle des progrès futurs. Par une réglementation libérale des bourses, nous pouvons mobiliser des réserves de talent dans les régions de montagnes et dans les milieux ouvriers. Nous éliminerons en même temps la grave injustice qui veut que des jeunes gens intelligents et sérieux ne puissent pas choisir la carrière correspondant à leurs qualités.

« La question essentielle du spectacle commémoratif est la suivante : voulez-vous de nouvelles murailles entre les maisons, entre les hommes, entre les caisses, entre Dieu et le monde ? Non, nous voulons abattre les murs qui séparent et divisent notre peuple. Mais nous voulons en même temps élever et consolider des digues contre l'indifférence et contre l'injustice.

« Dans nos rapports avec l'étranger, la neutralité permanente peut être considérée comme notre rempart politique. Mais ce mur ne doit pas avoir pour conséquence un cloisonnement ou un isolement de la Suisse. Si nous servons la paix par notre politique de neutralité, ceci ne justifie nullement que nous nous désintéressions du sort de notre prochain dans le monde. A juste titre, l'idée de neutralité est complétée par celle de solidarité.

« Elle consiste donc non seulement à s'écarter des conflits et des divergences entre les Etats, mais aussi à s'engager dans des œuvres humanitaires et sociales et à encourager la coopération pacifique sous toutes ses formes.

« A l'intérieur de notre ménage suisse, nous voulons abattre toutes les barrières qui existent encore entre les couches de la population et les classes. Il n'existe aucun privilège découlant du lieu, de la naissance, des familles ou des personnes. Nous voulons réaliser sans exception cet ordre vraiment humain. Une caractéristique particulière de la Confédération réside dans ses quatre langues nationales. Veillons donc toujours à ce que, non seulement la tolérance, la compréhension et l'amitié réciproque règnent entre les Confédérés de langue allemande, française, italienne et romanche, mais aussi à ce que nous formions une véritable communauté.

« Notre petit pays est placé face à de vastes problèmes. Bien des choses ont été entreprises ces derniers temps, bien des choses sont en cours et d'autres doivent encore être mises en chantier. Affirmer notre Etat au milieu d'un monde soumis à de rapides évolutions est une tâche sérieuse et complexe. Elle ne peut pas être accomplie par les seules mesures que prennent les Chambres et le Gouvernement fédéral. Nous devons tous y collaborer. Le niveau culturel et économique à l'intérieur du pays aussi bien que la considération dont jouit la Suisse dans le monde résultent de la somme des prestations fournies par chaque citoyen. »

ALLOCUTION

DU COLONEL-COMMANDANT DE CORPS FRICK

Prenant la parole lors du tir historique, le colonel-commandant de corps, M. Frick, chef de l'instruction, a dégagé ainsi la leçon de la bataille de Morgarten : « Nous aussi devons voir loin dans le monde, devons suivre avec une attention soutenue ce qui s'y passe sur les plans politique, économique et militaire. Nous aussi avons à nous répéter, à nous pénétrer de l'idée que la notion de "grands" et "petits" est purement relative. Aujourd'hui, comme il y a 650 ans, celui qui veut rester libre, en payant du haut prix que coûte cette liberté, peut vivre libre.

« On reste stupéfait en poursuivant la comparaison entre les époques. Que sont ces Uranais qui, au milieu du XIII^e siècle, construisent l'audacieux pont du diable et réussissent ainsi à détourner une partie du trafic nord-sud axé sur Zurich-Grisons vers Lucerne-Gothard ? Il semble que des problèmes de même nature se posent encore de nos jours et qu'il serait peut-être délicat d'insister trop pour les évoquer.

« Politique, diplomatie, économie, les responsables du premier quart de siècle d'existence de la Confédération ne manquent pas de travail. Ils le conduisent souverainement, en hommes qui ont des vues larges et un sens accusé des réalités et surtout une volonté inébranlable d'être totalement libres.

« Dans le domaine militaire, on chercherait en vain une lacune, une faille, dans les dispositions prises. Quand on étudie de plus près l'aspect militaire du problème que ces hommes avaient à résoudre, on est partagé entre l'étonnement et l'admiration que peuvent susciter tant de sagesse, de logique, d'habileté, de connaissance technique et de sens tactique. Le tout, toujours mis en relief par une force de caractère, de décision et un courage vraiment extraordinaire.

« Pour le vieux soldat que je suis, a ajouté le colonel-commandant de corps Frick, ce moment, cette heure, ces heures de l'attente émouvante, crispante et anxieuse, sont le signe le plus infaillible de ce qui fait la force des contingents commandés dans le secteur par Warner Stauffacher, à savoir la discipline.

« J'ai toujours été d'avis que la preuve la plus élevée, la plus sûre qu'une troupe est dans la main des chefs se mesure avant tout à sa capacité de savoir agir vite, juste et dans le silence le plus absolu. Le secret de la victoire de Morgarten réside certes dans l'ensemble des mesures prises, mais il est avant tout dans la discipline de combat des exécutants, sans laquelle tout l'effort de préparation aurait pu s'avérer vain.

« Tireurs de Morgarten de 1965, nous avons vraiment toutes raisons de marquer l'anniversaire de ce jour. Il éclate à l'entendement de chacun d'aujourd'hui, alors que nous vivons encore du capital que nous ont légué les ancêtres des Waldstaetten. Leurs

troupes, plus souvent mises à contribution réelle que ne le sont les nôtres, étaient toutefois des miliciens que nous sommes restés nous aussi.

« Comme eux, nous avons à prendre les dispositions pour voir loin, pour être constamment et bien renseignés. Le pays, fidèle au principe de la neutralité — ce qui, il est vrai, n'était pas le cas des hommes du pacte de 1291 — doit occuper sa place dans le monde, trouver son chemin et justifier son existence tant sur le plan politique qu'économique.

« Militairement, l'effort à fournir reste aussi nécessaire qu'important. Il nous faut bien comprendre que si l'évolution des moyens de combat s'effectue à un rythme si rapide, nous ne pouvons pas échapper à l'obligation d'adapter constamment les nôtres sans ne jamais perdre de vue que, comme en 1315, le terrain reste pour nous l'élément essentiel d'appréciation de la situation. Le champ de bataille possible s'est agrandi. Il comprend des zones où les moyens d'un adversaire pèseraient peut-être lourdement sur nos possibilités de défense. Mais si nous sommes toujours fermement résolus à nous engager à fond, la judicieuse utilisation de notre sol, heureusement sillonné d'obstacles, coupes, bois, permet encore de prévoir des batailles coûteuses pour celui qui aura violé notre intégrité territoriale.

« Hier encore, des voix graves, voire menaçantes se faisaient entendre. L'existence d'engins de guerre à faire frémir les peuples les mieux armés était annoncée à grand fracas. La guerre psychologique, froide ou meurtrière se poursuit. Loin de nous laisser impressionner, nous devons au contraire avec calme et objectivité opposer à ces menaces qui pèsent sur le monde entier, donc peut-être aussi sur nous, la constance de nos efforts pour que notre force militaire reste à la hauteur des exigences d'une bataille possible.

« Il me plaît, au soir de ma carrière de soldat, de pouvoir déclarer, à Morgarten, que ma confiance en notre armée n'a jamais faibli ; plus, elle se renforce du fait que je suis persuadé que notre système de milices gagne en valeur, au fur et à mesure où la probabilité d'une guerre totale se précise.

« La Suisse de 1965, placée dans un monde toujours divisé, comparée aux Waldstæeten de 1315, placés dans l'ensemble combien mouvant et changeant des Habsbourg et du Saint Empire romain germanique, conserve et se tient prête à faire respecter sa souveraineté, son statut d'Etat libre et indépendant.

« Ce qui a été défendu ici, par les armes, il nous appartient de le sauvegarder en tous les domaines. Quelque grandes que puissent être à certains moments les difficultés, nous pourrions toujours, animés par l'esprit de ceux qui ont fait le pays, de ceux qui l'ont maintenu, prétendre le sauvegarder contre toute menace, du-dedans ou du-dehors. Nous en sommes capables et ceux qui nous suivent le seront aussi. »

CANTON DU TESSIN

UNE NOUVELLE MAISON D'EDITION TESSINOISE

Un groupe d'artistes, de journalistes et d'hommes de lettres (cinq au total) vient d'annoncer la fondation d'une nouvelle maison d'édition tessinoise qui portera le nom de « Casa d'edizioni pantarei ». Ses buts : donner aux écrivains tessinois la possibilité de publier leurs travaux sans les difficultés actuelles de trouver un éditeur, susciter dans le canton un intérêt réel et continu pour les courants de la pensée européenne en publiant, en italien, les œuvres des auteurs les plus représentatifs de notre époque dans chaque pays. Sortir des éditions bien présentées au prix le plus bas possible, pour favoriser ainsi une exportation du livre en italien, imprimé en Suisse, vers le marché italien. Parmi les réalisations immédiates : la publication des poèmes du Tessinois Sergio Maspoï en dialecte tessinois ; un livre d'histoire des vingt dernières années avec relation des événements dans le monde entier ; un essai sur le Concile Vatican II.

PERIODIQUE DE GAUCHE AU TESSIN

Un périodique de gauche, intitulé « *Politica nuova* », et qui paraîtra quatre fois par an, vient de sortir son premier numéro. Ses promoteurs se rattachent au parti socialiste cantonal. Ils affirment, dans leur premier éditorial vouloir se placer au-dessus des partis et faire œuvre utile en faveur de la classe ouvrière tessinoise.

LE NOUVEAU PASSAGE SOUS LE PONT DE MELIDE

Des jets d'eau, des pétards, des fleurs lancées d'un hélicoptère, la bénédiction rituelle, un ruban aux couleurs du Tessin coupé par la proue du bateau ont marqué, par un temps splendide, le premier passage d'un bateau de la société de navigation du lac de Lugano sous la nouvelle arche centrale du pont de Mélide.

L'ingénieur Giuseppe Ferrazzini a salué, au nom du Conseil d'administration, les autorités, les représentants des routes nationales, les ingénieurs et les ouvriers qui ont réalisé les travaux. Il a fait ensuite l'histoire des difficultés qui se sont présentées à la société de navigation dès le début de son activité, précisément en 1848, année de la réalisation du pont-barrage de Mélide. A cette époque, on trouva la solution dans un pont-levis en bois qu'on soulevait chaque fois que le seul bateau de la société, le "Ticino", passait d'un bassin du lac à l'autre. Mais cette solution mettait en danger toute la construction du pont de Mélide et on élimina l'inconvénient déjà en 1849-1850 en bâtissant les arches de pierres. Mais le tou-

risme sur le lac se développait, on mettait en circulation de nouveaux bateaux toujours plus grands. On devait les pourvoir de hautes cheminées qu'on replie avant chaque passage sous le pont. Ces cheminées provoquaient, lors de leur manipulation, une vraie pluie de suie, ce qui causa un véritable boycottage des bateaux de la part des femmes, qui ne voulaient pas salir leurs toilettes. On pensa donc élargir les passages du côté de Bissone, avec des dépenses considérables. Mais l'abordage du pont de Mélide constituait toujours un vrai cauchemar pour les pilotes, à cause des crues saisonnières du lac qui influençaient continuellement le niveau des eaux sous le pont, même après la réglementation de l'écoulement du lac par la Trésa.

Après la deuxième guerre, en 1945, le problème se posa avec acuité. La société de navigation devait penser à moderniser sa flotte pour suivre le développement du tourisme, flotte qui fut complètement renouvelée en 1954 avec la mise à disposition de bateaux à gros tonnage.

ILLUSTRATIONS DE LA « DIVINE COMEDIE » DE DANTE PAR UN ARTISTE SUISSE

A Lugano et à Locarno, Hans Kaeser présente 200 grandes planches d'illustration de la « Divine Comédie » de Dante. Hans Kaeser, né à Aarau en 1921, s'est spécialisé dans l'illustration de livres. Depuis cinq ans, il s'est livré entièrement à l'interprétation graphique de Dante. Sur chacune des planches, on trouve de dix à quinze épisodes qui accompagnent les tercets en langue italienne et en traduction allemande.

Hans Kaeser, qui a déjà exposé à Berlin, Krefeld et Munich, a été invité par le recteur de l'université de Pise à présenter les 200 planches au Palazzo Strozzi à Florence, au Palazzo Durini à Milan et au Palazzo Venezia à Rome.

PLUS DE PETITS CAFES POUR LES FONCTIONNAIRES

Depuis début novembre, toutes les entrées du palais du Gouvernement, à Bellinzona, sauf la principale, ont été fermées. Cette mesure a été dictée par la nécessité d'empêcher les fonctionnaires et employés de sortir indûment du palais pendant les heures de travail, et apparaît comme la conséquence d'une situation intolérable. Malheureusement, elle oblige aussi à de longs détours dans les corridors du palais le public qui se rend dans les différents bureaux.

LE SEISME DU VAL VERZASCA

Depuis le mois de mai, les habitants du val Verzasca, et en particulier de Vogorno et Berzoma, sont alarmés par

les secousses et les vibrations du sol. Récemment, le phénomène s'est manifesté avec recrudescence et ils affirment avoir entendu des coups semblables à l'explosion de mines souterraines. Ils craignent qu'un éventuel tremblement de terre, qui pourrait se produire, ne provoque la rupture du barrage du val Verzasca. Les souvenirs de Fréjus, de Longarone et de Mattmark alimentent les commentaires et la peur. Pour les calmer et répondre aux nombreuses lettres adressées au Département des Ponts et Chaussées, les autorités compétentes ont convoqué une conférence des ingénieurs, qui ont projeté et suivi les travaux du barrage, de géologues, de spécialistes et notamment du professeur Schnitter, de l'Ecole polytechnique fédérale, qui s'occupe de Mattmark.

Les responsables viennent de déclarer que depuis le mois de mai dernier la situation a été constamment contrôlée et qu'on n'a constaté aucun mouvement ou glissement de terrain depuis le moment où le remplissage du lac artificiel a commencé. Les secousses sont provoquées par une décompression des rochers et l'épicentre du phénomène est situé dans une vallée latérale du val Verzasca dite « La Valle ».

Le phénomène est très ennuyeux, mais il n'y a aucun danger. La région demeure, en tout cas, sous contrôle.

INTERET DES FEMMES TESSINOISES POUR L'ECONOMIE MENAGERE

L'école professionnelle de Bellinzona a eu un succès extraordinaire avec l'organisation de cours libres d'économie ménagère et de couture. Pour la première fois dans l'histoire de l'école, on a dû créer dix sections, avec un total d'environ 150 jeunes filles travaillant pendant la journée et de jeunes femmes mariées. Les leçons sont quotidiennes. A Lugano, on ne peut organiser des cours faute de place et de personnel. On attend la réalisation de l'« Ecole de ménage », dont on vient de poser la première pierre, et qui permettra de donner à cette formation de la femme de meilleures possibilités de développement.

CANTON DE VAUD

LE SECRET PROFESSIONNEL DU PASTEUR EST INVOLABLE EN TOUTES CIRCONSTANCES

Le service de presse protestant romand publie l'information suivante :

Le président d'un tribunal bernois a demandé à un pasteur de l'Eglise réformée de ce canton de témoigner dans une affaire de divorce et de fournir des précisions sur des faits qui lui avaient été confiés

dans la cure d'âme. Se fondant sur les devoirs du secret professionnel, le pasteur a refusé de comparaître à l'audience. Le juge lui a répondu qu'il n'avait plus le droit de refuser son témoignage, du moment que les deux parties intéressées l'avaient délié de son secret professionnel.

Le pasteur a alors insisté sur le fait que les parties engagées dans le procès n'étaient pas en mesure de le délier du secret professionnel. Les pasteurs de l'Eglise réformée évangélique, déclara-t-il, sont soumis aux responsabilités dont la loi sur les fonctionnaires charge les employés de l'Etat. Seul le Conseil exécutif, autorité suprême de l'Etat, peut les délier du secret professionnel. Intervenant dans le débat, le Conseil synodal a soutenu le point de vue du pasteur et a prié le Conseil exécutif de refuser la requête du juge demandant que le pasteur soit autorisé à témoigner lors du procès. Dans une récente décision, le Gouvernement bernois a donné raison au Conseil synodal et a refusé de délier le pasteur du secret professionnel. Le Conseil exécutif motive sa décision comme suit :

« Les ecclésiastiques sont des personnes auxquelles les gens viennent se confier. Il faut donc qu'ils puissent garder le secret sur ce qui leur a été révélé dans la cure d'âme, et cela même si les deux parties intéressées déclarent les délier du secret professionnel. Le pasteur ne peut exercer une cure d'âme efficace que s'il est sûr de ne pas devoir dévoiler ce qu'on lui confie (...). Il est indispensable que les personnes qui s'adressent au pasteur puissent le faire en se sachant assurées de sa discrétion complète. Si le secret professionnel n'était pas garanti d'une manière absolue, les ecclésiastiques ne seraient plus les hommes de confiance des paroissiens et ils ne seraient plus en état d'accomplir leur ministère d'une manière satisfaisante. »

† HENRI CUENDET

A Genève où il séjournait chez son fils, est décédé subitement à l'âge de 71 ans, le docteur ès sciences dentaires de l'université de Zurich, Henri Cuendet, qui avait fait toute sa carrière de dentiste à Yverdon. Le défunt avait présidé le Rotary-Club et avait été l'initiateur et le président du comité d'organisation des expositions de sculptures de la ville d'Yverdon qui ont eu un retentissement international. C'est ainsi qu'il prépara des expositions de Rodin, de Bourdelle et des sculpteurs les plus modernes, etc. Il était président des conseils d'administration de l'entreprise familiale des grands moulins de Cossonay et de Provimi.

MORT D'UN ANCIEN PRÉDIDENT DU CLUB ALPIN SUISSE

A la Tour-de-Peilz, est décédé, à l'âge de 82 ans, M. Robert Furer, ancien professeur de piano à Mon-

treux, qui a été trois fois président de la section de Montreux du C.A.S. (Club alpin suisse) et président du club alpin suisse de 1944 à 1946.

CANTON DE ZURICH

UN NOUVEAU KRACH A ZURICH

Une nouvelle débâcle financière vient s'ajouter aux nombreux scandales d'escroquerie et de faillite d'Oertli, de l'Azad Bank, de Paul Hoffmann, Marino Fellingner et de l'industriel neuchâtelois Fritz Berger. Il s'agit de la Coopérative de Banque Aiutana, dont le siège se trouve à l'Alfred Escherstrasse, à Zurich, qui a dû annoncer son manque de liquidités, et dont le directeur, M. Félix Wyler, habitant Kuesnacht (Zurich) a été arrêté.

Cette banque Aiutana a éprouvé des difficultés lorsque deux grands établissements financiers lui refusèrent de nombreux crédits, car elle avait perdu de trop importants montants lors d'un des derniers scandales. L'Aiutana, qui obtenait des fonds des grandes banques à 6 %, et qui avait accordé des petits crédits à 18 %, a dû annoncer sa nouvelle situation.

*
**

Le Conseil d'administration de la banque « Aiutana A.G. » communique que son manque de liquidités ne doit pas être attribué à la dénonciation de crédits par de grands établissements bancaires. En outre, depuis le début de cette année, la banque « Aiutana » n'est plus une société coopérative, mais une société par actions.

Le Conseil d'administration d'« Aiutana A.G. », en raison de fautes commises par le directeur de la banque, s'est vu contraint de porter plainte. En outre, il a décidé, par précaution, d'adresser une requête en ajournement. Des discussions sont en cours avec les milieux intéressés en vue de la poursuite des activités de la banque.

L'ASSOCIATION DES EDITEURS DE JOURNAUX ET LA DECISION DE L'A.P.S. CONCERNANT LES JOURNALISTES

Le Comité central de l'Association suisse des éditeurs de journaux a pris connaissance, au cours de sa séance du 23 novembre 1965, de la décision de l'assemblée des délégués de l'association de la presse suisse concernant l'admission des journalistes communistes au sein de celle-ci. Comme l'Association suisse des éditeurs de journaux a pour tâche, en étroite collaboration avec l'Association de la

presse suisse, de veiller à la liberté et à l'indépendance de la presse suisse, le Comité central regrette que cette décision ait été prise.

UN SUISSE A L'HONNEUR

Le banquier zuricois Walter Baer a été nommé membre d'honneur de l'Institut Weizmann, à Rechovot (Israël), pour les services rendus en faveur des travaux de recherche scientifique de cet Institut. M. Jean de Soutz, ambassadeur de Suisse, était présent à la cérémonie.

Parmi les membres d'honneur nommés par l'Institut Weizmann, il faut citer John Kennedy, Pierre Mendès-France, Adlai Stevenson, Linus Pauling, Robert Oppenheimer, et les Suisses Arthur Stoll, Thaddäus Reischstein, Edgar Salin et Carl Burckhardt.

L'ECOLE POLYTECHNIQUE FEDERALE EN 1964-65

Durant l'année universitaire 1964-65, l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich a accueilli 5.154 étudiants, dont 1.273 nouveaux immatriculés (1964 : 4.853 étudiants, 1.296 immatriculations). Si on compte les étudiants préparant le doctorat et les auditeurs, on arrive au chiffre de 5.478 (5.189).

L'école a distribué 601 (502) diplômes, soit 35 (53) à des architectes, 90 (77) à des ingénieurs de la construction, 73 (52) à des ingénieurs électriciens, 11 (12) à des ingénieurs forestiers, 34 (24) à des ingénieurs agronomes, 3 (1) à des ingénieurs des mesures, 41 (16) à des mathématiciens, 55 (62) à des physiciens, 50 (26) à des naturalistes et un à des maîtres de sport, II.

Le corps enseignant comptait, à la fin de l'année universitaire 1964-1965, 108 (98) professeurs ordinaires, 46 (45) professeurs extraordinaires, 19 (15) professeurs assistants, 20 (20) privés-docents, 70 professeurs titulaires (69), soit au total 243 personnes. Le nombre des assistants a passé de 448 à 496.

La Confédération a versé 1.866.675 F de subvention, des fondations et le fonds de l'E.P.F. : 670.000 F, le fonds national suisse : 5.063.936 F, soit un total de subventions de 7.600.611 F (6.528.990 F en 1963-1964).

CONTRE L'ABUS DES MEDICAMENTS

A la demande de la Direction de la Santé publique du canton de Zurich, le docteur M. Schaer, directeur de l'Institut de médecine sociale et préventive de l'Université, a lancé un nouvel avertissement au public contre l'abus des médicaments. S'il est indiqué de prendre des calmants en cas de douleur insupportable, déclare le professeur, il est dangereux d'en absorber quand ce n'est pas absolument nécessaire. Il est faux de croire que seuls l'alcool et certains stupéfiants créent une accoutumance : de nombreux médicaments, comme les poudres contre les névralgies ou les somnifères, ont le même effet et peuvent porter un grave préjudice à ceux qui en abusent.

ESSO STANDARD

ET LE PROBLEME DE LA RAFFINERIE DANS LA VALLEE DU RHONE

Le Conseil fédéral ayant exposé le point de vue du gouvernement, Esso Standard (Switzerland), en son nom et au nom des autres sociétés pétrolières intéressées, prend position comme suit :

1. L'arrangement intervenu entre les représentants des actionnaires majoritaires des Raffineries du Rhône S.A. et la Standard Oil Company (New Jersey) est le résultat de délibérations libres qui avaient été entamées il y a longtemps déjà sur l'initiative des actionnaires majoritaires des Raffineries du Rhône S.A. Les représentants des sociétés pétrolières se trouvaient sous l'influence des déclarations du Conseil fédéral qui, comme on le sait, les invitait de s'entendre avec les propriétaires de la raffinerie existante avant de passer à l'étude de nouveaux projets de pipelines et de raffineries.

2. La façon dont les circonstances ont évolué pour les Raffineries du Rhône S.A. ne laissait — sur la base de considérations commerciales décisives — qu'une possibilité d'entente, soit l'achat des installations, une autre solution n'aurait pas conduit à un résultat durable et satisfaisant pour les deux parties.

3. A condition que les actionnaires des Raffineries du Rhône S.A. acceptent les propositions de la délégation chargée de conduire les négociations et de leur Conseil d'administration, le groupe acheteur est en mesure de déclarer ce qui suit :

- a) Le groupe acheteur fondera une nouvelle société de raffinage ayant son siège à Collombey-Muraz. A l'aide d'investissements supplémentaires, cette nouvelle société améliorera les installations techniques de la raffinerie qui continuera à être exploitée.
- b) Comme le groupe acheteur exploitera les installations de raffinage pour traitement à façon au profit des différents partenaires ayant une part au marché dans le rayon d'action, cette solution offre la possibilité d'une utilisation optimale de la capacité de la raffinerie suivant des principes sains au point de vue technique et commercial.
- c) Le personnel actuel pourra donc conserver sa place de travail.
- d) Le groupe acheteur respectera les obligations contractuelles existantes. Si les arrangements conclus par la direction actuelle de la raffinerie reposent sur des bases non commerciales ou incompatibles avec les principes d'une raffinerie à façon, ils feront l'objet d'une révision d'un commun accord. Le groupe acheteur consent également à libérer de leurs obligations les clients sous contrats d'achat pour autant

que, suivant l'opinion réciproque, on arrive à la conclusion qu'il est préférable de renoncer à poursuivre les relations d'affaires.

e) Etant donné que les membres du groupe acheteur disposent de quantités de pétrole brut plus que suffisantes en provenance de champs pétrolifères du monde libre, ils demanderont à la direction des raffineries du Rhône S.A. de résilier dans le délai le plus proche possible leur contrat pour la fourniture de pétrole brut russe.

4. Si les négociations aboutissent à un accord, le groupe acheteur reprendra installations et inventaire à des conditions équitables. Il contribuera ainsi à éviter aux actionnaires actuels toute nouvelle perte. D'après les principes de l'économie privée, il ne peut être question de demander au groupe acheteur soucieux de maintenir ses conditions concurrentielles, de supporter au-delà de la valeur commerciale les déficits accumulés jusqu'ici. L'appel lancé en vue de protéger les petits actionnaires doit donc être adressé aux actionnaires majoritaires.

5. Les craintes de voir les prix augmenter sans raison en rapport avec cette transaction ne sont pas fondées. Ceux qui les partagent surestiment l'importance de la raffinerie de la vallée du Rhône dans le secteur de l'économie pétrolière. Les fluctuations normales de prix dépendent des conditions qui règnent sur le marché européen. Celles-ci se manifesteront en Suisse sous forme de baisses ou de hausses aussi longtemps que l'offre ne sera pas limitée artificiellement par des mesures prises par l'Etat.

6. Les membres du groupe acheteur sont certains que la solution esquissée permettra à la raffinerie de la vallée du Rhône de remplir dorénavant les fonctions que les cercles économiques de la Suisse romande — en particulier dans les cantons du Valais et de Vaud — avaient espérées au moment de la fondation. En vue d'atteindre ce but, le groupe acheteur est prêt à collaborer loyalement avec toutes les autorités et avec tous les partenaires.

*
**

La Compagnie Esso Standarda suisse, à Zurich, a fait connaître aujourd'hui son point de vue au sujet des Raffineries du Rhône. Des considérations commerciales, dit-elle dans un communiqué, font que le rachat était la seule solution possible. Sous réserve de l'approbation par l'assemblée des actionnaires des Raffineries du Rhône, une nouvelle société sera constituée à Collombey. Les installations de raffinage seront améliorées et leur capacité sera exploitée au maximum, de sorte que le personnel n'a rien à craindre. Les engagements contractuels seront en principe respectés, mais le contrat concernant le pétrole russe devrait être annulé.

Le communiqué mentionne encore la question des petits actionnaires, qui devrait être résolue par les actionnaires majoritaires, et conclut en donnant l'assurance que les acheteurs ont l'intention d'agir loyalement avec les autorités pour que les espoirs que plaçaient les cantons du Valais et de Vaud sur la création des Raffineries du Rhône ne soient pas déçus.

" HARMONIES UNIVERSELLES "

sous le haut patronage de

" L'UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE " MORGES (SUISSE)

Réalise la plus agréable des Encyclopédies sur la nature, en même temps que le plus prestigieux ouvrage de détente et d'évasion...

Documentation gratuite sur simple demande à :
Information et Culture, 6, rue Joubert, 75 - PARIS, 9

* REPRESENTANTS, DELEGUES
DEMANDES POUR TOUTE REGION

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE PEINTURE

Tél. : ELYsées 79-16

MIROITERIE
DECORATION

F. MONA

ENCADREMENTS
VITRERIE

38, rue François-1^{er}
Paris-8^e

AGENCE OPREC

97, Avenue Parmentier
PARIS-XI^e ● Tél. 023.07.51

Directeur :

G. MARTY-HEMMI
(Malans-Grisons)

Agent et conseil immobilier
agrégé

ACHAT-VENTES

de pavillons, appartements,
locaux comm. et industriels
EXPERTISES GRATUITES

Pour vos Réunions... Conférences... Expositions... Pour vos Repas d'Affaires... ou Fêtes de Famille

★
adressez-vous en toute confiance au

GRAND HOTEL & RESTAURANT DU PAVILLON

DIRECTION SUISSE

36-38, rue de l'Echiquier, PARIS-X^e
(Boulevard et métro Bonne-Nouvelle)
PRO. 17-15

★
Salons particuliers et salles de banquets
de 10 à 200 couverts, à partir de 25. —
Devis sur demande, vins, cafés, taxes
et service compris

**A PROPOS D'UNE EMISSION
DE LA TELEVISION SUISSE ALEMANIQUE
SUR LE PORTUGAL**

La télévision suisse alémanique avait à son programme un reportage sur « Le président Salazar et le Portugal ». Or cette émission a été supprimée. La télévision explique à ce sujet qu'elle avait envoyé une équipe au Portugal pour se faire une image de la situation après la lutte électorale. Elle s'attendait à un reportage critique, mais fondé. Or le commentaire rapporté du Portugal était rédigé sous la forme d'une « élégie politique » commençant par les mots : « Oh ! Monsieur Salazar... » ; cette « élégie » était de la plume de M. Hugo Loetscher, qui s'est fait un nom par ses œuvres. Les faits manquaient et les photographies ne suffisaient pas à faire ressortir l'atmosphère d'une dictature. L'émission aurait ainsi pris la forme d'un acte d'accusation. C'est pourquoi la direction du programme et de la section politique de la télévision de la Suisse alémanique n'ont pas pu assumer la responsabilité d'une telle émission. Comme, celle-ci n'était prête que peu d'heures avant la transmission, la direction s'est efforcée au cours d'un entretien de plusieurs heures de se mettre d'accord avec l'auteur du reportage sur les corrections à y faire. Mais ces efforts de dernière heure n'ont pas abouti, de sorte qu'il fallut renoncer à l'émission.

ALLIANCE DES SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

L'alliance des sociétés féminines suisses vient de publier son rapport annuel, consacré à ses diverses activités.

C'est ainsi que ce rapport parle des différentes

commissions de l'alliance, telles que : professions féminines, questions juridiques, assurances sociales, hygiène, économie publique, éducation et culture. Il mentionne aussi le travail des membres de l'association dans les commissions d'experts et dans d'autres organisations. L'alliance est consultée par le Conseil fédéral au sujet de nombreuses questions intéressant les femmes. On cherche ainsi à sauvegarder les droits de la femme suisse, bien que celle-ci soit encore considérée comme une mineure sur le plan politique.

Une grande attention est vouée au problème du travail à temps partiel. Il permet aux femmes qui ont une formation professionnelle de pouvoir garder le contact avec cette profession, même durant les années où elles ont des enfants très jeunes. D'autre part, il peut être un utile appoint pour les milieux économiques souffrant de manque de main-d'œuvre. Le but de l'alliance est de faire connaître ce mode de travail et de l'étendre aux domaines où il n'est pas encore appliqué.

L'alliance se préoccupe aussi de la situation créée par les migrations internes de la population suisse, et notamment de ses conséquences sur le plan scolaire. Elle demande aux directeurs de l'instruction publique d'harmoniser le plus possible les programmes scolaires.

L'alliance des sociétés féminines suisses, créée en 1900, compte aujourd'hui 44 associations suisses, 18 associations faitières cantonales et 192 associations locales. Elle appartient au Conseil international des femmes (C.I.F.) depuis 1903 et au Comité européen du Conseil. Ces deux associations ont une voix consultative au Conseil de l'Europe.

Le rapport se termine par un court rapport sur « La femme en Suisse en 1964 ».

**l'Afrique,
le Proche-Orient,
l'Extrême-Orient
l'Amérique du Sud**

par

Le Convair 990 CORONADO

Le jet le plus moderne du monde

SWISSAIR

PARIS, LYON, NICE, STRASBOURG et tous agents IATA de voyages et de fret